

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	48
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	28

Vote Pour :	56
Vote Contre :	1
Abstention :	7

Date de la Convocation

1^{ER} JUILLET 2025

Date d'Affichage

1^{ER} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christel PALIS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ à Christel PALIS, Ann BARNES à Laurent ESTRADA, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Isabelle FOUROUX-CADENE à Elisabeth LOYER, Serge GARRIGUES à Bernard MIRAMOND, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Olivier DAMEZ, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°165_2025

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 25- Décision modificative N°2 Budget principal

Exposé des motifs

1 - L'état de notification de fiscalité 2025 Mi 1259 a été mis en ligne après le vote du budget primitif. Les montants notifiés font apparaître une baisse de 358 k€ par rapport aux prévisions votées, alors même que les inscriptions étaient prudentes. L'ensemble des taxes et des dotations de

compensations sont impactées mais principalement les taxes foncières (- 40 000 €), la TASCOM (- 118 000 €), la fraction de TVA (+ 65 000 €), la DCRTP (-120 000 €) et les compensations fiscales (- 145 000 €).

2 – Les crédits 2025 relatifs à la compétence « Gestion des eaux pluviales » n'ont pas été intégralement budgétés. Il convient de prévoir 100 000 € de dépenses au compte 6288 pour la rémunération des exploitants (Veolia, Suez et la RCEAC) qui feront l'objet d'un remboursement intégral par les communes concernées conformément au rapport de la CLECT à venir.

3 – Suite à la signature d'un avenant à la convention qui nous lie avec le PETR, la communauté d'agglomération doit reverser au syndicat la part résiduelle de financement concernant le financement du programme LEADER. Le delta restant à la charge de l'agglomération pour l'année 2025 s'élève à 7 700 €.

4 – Le montant de la participation versée au syndicat La Toscane est à réduire de 60 000 € par rapport aux prévisions budgétaires 2025. Il a en effet été omis d'acter cette baisse de crédit lors de la préparation budgétaire du fait de la reprise de la compétence communication par la Communauté d'Agglomération.

5 - Le décret concernant les attributions DGF est paru tardivement, après le vote du budget primitif. Malgré une estimation prudente, il convient d'ajuster les montants inscrits au budget au titre du volet forfaitaire (+ 7 526 €) et du volet compensation (- 38 545 €).

6 – Dans le cadre du reversement des excédents du budget assainissement au SIAEP du Gaillacois, un transfert de crédit doit être réalisé entre le compte 65888 et le compte 1068. Les montants inscrits au BP 2025 ne correspondent pas à la délibération de reversement adoptée après cette date. L'enveloppe est constante, mais il y a une nouvelle répartition entre le fonctionnement et l'investissement pour 230 015 €.

Le conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu le budget primitif 2025 voté le 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (Vote contre de Julien BACOU et Abstention de Blaise AZNAR, Ann BARNES ayant donné pouvoir à Laurent ESTRADA, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Céu DA COSTA, Michelle LAVIT, Christian SERIN) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous,

	Chapitre	Nature	Libellé	Fonction	Montant
- FONCTIONNEMENT					
- DÉPENSES	- 011	- 62878 - A DES TIERS		020	7 700.00 €
		- 6288 - AUTRES		734	100 000.00 €
	Total 011				107 700.00 €
	- 65	- 65568 - AUTRES CONTRIBUTIONS		633	-60 000.00 €
		- 65888 - AUTRES		01	-645 327.00 €
	Total 65				-705 327.00 €
	- 023	- 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		01	230 015.00 €
	Total 023				230 015.00 €
Total DÉPENSES					-367 612.00 €
- RECETTES	- 731	- 73111 - Impôts directs locaux		01	-39 171.00 €
		- 73113 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES		01	-118 228.00 €
		- 73114 - IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX		01	30.00 €
	Total 731				-157 369.00 €
	- 73	- 7352 - Fraction compensatoire de la CVAE		01	65 083.00 €
	Total 73				65 083.00 €
	- 74	- 74832 - ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECON		01	-119 316.00 €
		- 74833 - ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES		01	-26 787.00 €
		- 741124 - Dotation d'intercommunalité des EPCI		01	7 526.00 €
		- 741126 - Dotation de compensation des EPCI		01	-38 545.00 €
		- 748312 - D.C.R.T.P		01	-120 204.00 €
	Total 74				-297 326.00 €
	- 70	- 70845 - AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP		020	2 000.00 €
		- 70878 - PAR DES TIERS		020	20 000.00 €
	Total 70				22 000.00 €
Total RECETTES					-367 612.00 €
- I					
- DÉPENSES	- 10	- 1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		01	230 015.00 €
	Total 10				230 015.00 €
Total DÉPENSES					230 015.00 €
- RECETTES	- 021	- 021 - VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT		01	230 015.00 €
	Total 021				230 015.00 €
Total RECETTES					230 015.00 €

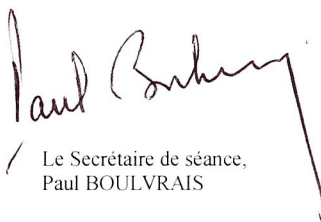
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **16 JUIL. 2025**

- publication - mise en ligne
Le **16 JUIL. 2025**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 081-200066124-20250707-165_2025-DE

